



Présentation de Démarches Simplifiées

Octobre 2025

Tous les premiers jeudis du mois : Webinaire de présentation générale de Démarches simplifiées

Tous les troisièmes mardis du mois :

Webinaire dédié à l'interface instructeur.





Fiche d'identité DS

Quoi	Solution numérique opérée par la DINUM qui permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des démarches en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée (saisie, instruction, décision)
Quand	Crée en 2015, lancée officiellement en 2018
Pour qui	Tous les agents de l'état amenés à créer des démarches et instruire des dossiers, que ce soit pour des démarches internes au service ou à destination des citoyens, des entreprises ou des associations. La messagerie intégrée permet une interaction agent-usager
Pour quel usage	Démarches internes aux services (télétravail, formation, inscription, etc.) Démarches externes (appels à projet, titre de séjour, déclaration dons, etc.)
Aspects techniques	Application Open source , déployée par plusieurs organismes ou services publics Certification <u>RGAA</u> (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) & homologation <u>RGS</u> (Référentiel général de sécurité)
Interopérabilité	France Connect, Pro Connect, API entreprise, API géo, Base Adresse Nationale, API en écriture, lecture API de pré-remplissage.

Chiffres clés



 + 17 Millions de dossiers déposés



√ +46k Démarches au total



✓ 1200 Partenaires



120 000 agents impliqués





Une équipe de choc



Philippe Vrignaud
Chef du pôle Relation Usagers
Agents – Fondateur de
Démarches simplifiées



Kévin Sériné Adjoint au Chef de Pôle Relation Usagers Agents



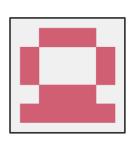
Rédouane Bouchane Chargé des relations institutionnelles



Camilya Dellali Chargée de développement



Bouchra Lazaar Chargée de développement



Marlene Klok UX Designer



Corinne Durrmeyer Chargée accessibilité



Benoit Queyron Développeur

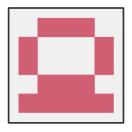




Nicolas LAURENTI Ops



Kevin Allix Ops



Mathieu Magnin Développeur



Paul Chavard Développeur



Eric Leroy-Terquem Developpeur



Kara Diaby Développeur



Simon Lehericey

Développeur/Ops

Lisa DURAN Développeuse



Martin Fourcade Développeur



Colin Darie Développeur





Contexte actuel

La dématérialisation, un chantier prioritaire

Seulement 30% des démarches administratives de l'état sont accessibles en ligne

Moins de 15% sont dématérialisées et intéractives

80% des démarches ont une volumétrie inférieure à 10 000 dossiers par an.
75% des démarches ne font pas l'objet d'un système d'information de traitement (back office) → Besoin de réactivité

La France, 21 sur 27 sur le pré-remplissage de données en ligne

→ L'ennemi de la dématérialisation: la boîte fonctionnelle

Objectif de l'état: Dématérialiser 100 % des démarches administratives d'ici 2025 dans le cadre de la stratégie de modernisation de l'administration publique



Direction interministérielle du numérique

Une stratégie numérique au service de l'efficacité de l'action publique

Feuille de route de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Mars 2023





Cadre juridique

Articles du CRPA: Code des Relations entre le Public et l'Administration

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350

Point 1 : Faciliter le droit à la saisine par voie électronique Article L112-8

• Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Point 2 : Le passage par un téléservice peut être déployé en sus et place de la saisine par mail Article L112-9

• L'administration met en place un ou plusieurs téléservices, dans le respect des dispositions de <u>loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</u> relative à l'informatique et aux libertés et des règles de sécurité et d'interopérabilité prévues aux chapitres IV et V de l'ordonnance n° <u>2005-1516</u> du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.

•Lorsqu'elle met en place un ou plusieurs téléservices, l'administration rend accessible leurs modalités d'utilisation, notamment les modes de communication possibles. Ces modalités s'imposent au public.

Lorsqu'elle à mis en place un téléservice réservé à l'accomplissement de certaines démarches administratives, une administration n'est régulièrement saisie par voie électronique que par l'usage de ce téléservice.





Cadre juridique

Point 3: L'identification d'un usager dans le cadre d'un téléservice est facilitée:

- Article R112-9-1 Créé par <u>Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 art. 1</u>
- Pour une entreprise, son numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements, s'il s'agit d'une association, son numéro d'inscription au répertoire national des associations et, dans les autres cas, ses nom et prénom et ses adresses postale et électronique »

Point 4 : Formuler une décision par le biais d'un téléservice est légal

- L212-2: Sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient, les actes suivants :
- Les décisions administratives qui sont notifiées au public par l'intermédiaire d'un téléservice conforme à l'article <u>L. 112-9</u> et aux <u>articles 9 à 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005</u> relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ainsi que les actes préparatoires à ces décisions ;





Cadre juridique

Point 5 : Tout peut (doit) être mis en œuvre pour ne plus demander d'informations déjà connues des administrations:

Article L114-8 - Code des relations entre le public et l'administration - Légifrance

Les administrations échangent entre elles toutes les informations ou données strictement nécessaires pour traiter une demande présentée par le public ou une déclaration transmise par celui-ci en application d'un texte législatif ou réglementaire. Les administrations destinataires de ces informations ou données ne peuvent se voir opposer le secret professionnel dès lors qu'elles sont, dans le cadre de leurs missions légales, habilitées à connaître des informations ou des données ainsi échangées. [...]

(code des relations entre le public et l'administration)



















Pourquoi utiliser DS



Une solution gratuite

Démarches simplifiées est une solution gratuite pour toutes les administrations, organismes et opérateurs de l'Etat. Pour vous, il n'y a pas d'investissement, de frais d'installation ou de licence, de coût de personnalisation de l'outil, pas de support (sauf support métier) et peu de formation.



Une solution publique

Démarches simplifiées est développée par l'État au sein de la DINUM selon la méthode beta.gouv.fr. Vous entrez

dans la communauté des utilisateurs et utilisatrices des services numériques publics.



Une solution partagée

Démarches simplifiées est une solution libre et open source. Vous bénéficiez des améliorations en continue identifiées dans une grande quantité de cas d'usages. Vous participez alors au développement de la souveraineté numérique publique.





Utiliser DS, c'est aussi



Plateforme sécurisée et collaborative



RGPD API Accès sécurisés **Dossiers archivés**



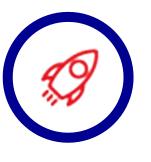
Relation usager-agent

Messagerie sécurisée intégrée **Demandes correction SVA/SVR Transparence service Délivrance d'attestation** Prise de RDV



Collaboration agent-administration

Clône de démarches **Annotations privées** Instruction routée Gain de temps (usagers et agents) Mise en œuvre rapide



Agilité

Gestion de projet en mode Agile **Nouvelles** fonctionnalités Réactivité Adaptabilité Support équipe



Webinaires Formation Support équipe Prise en compte des **Besoins Animation Outil gratuit** Démarches de qualité



De plus en plus de politiques publiques facilitent leurs procédures en utilisant DS



Politiques publiques



























SERVICES #































SERVICES

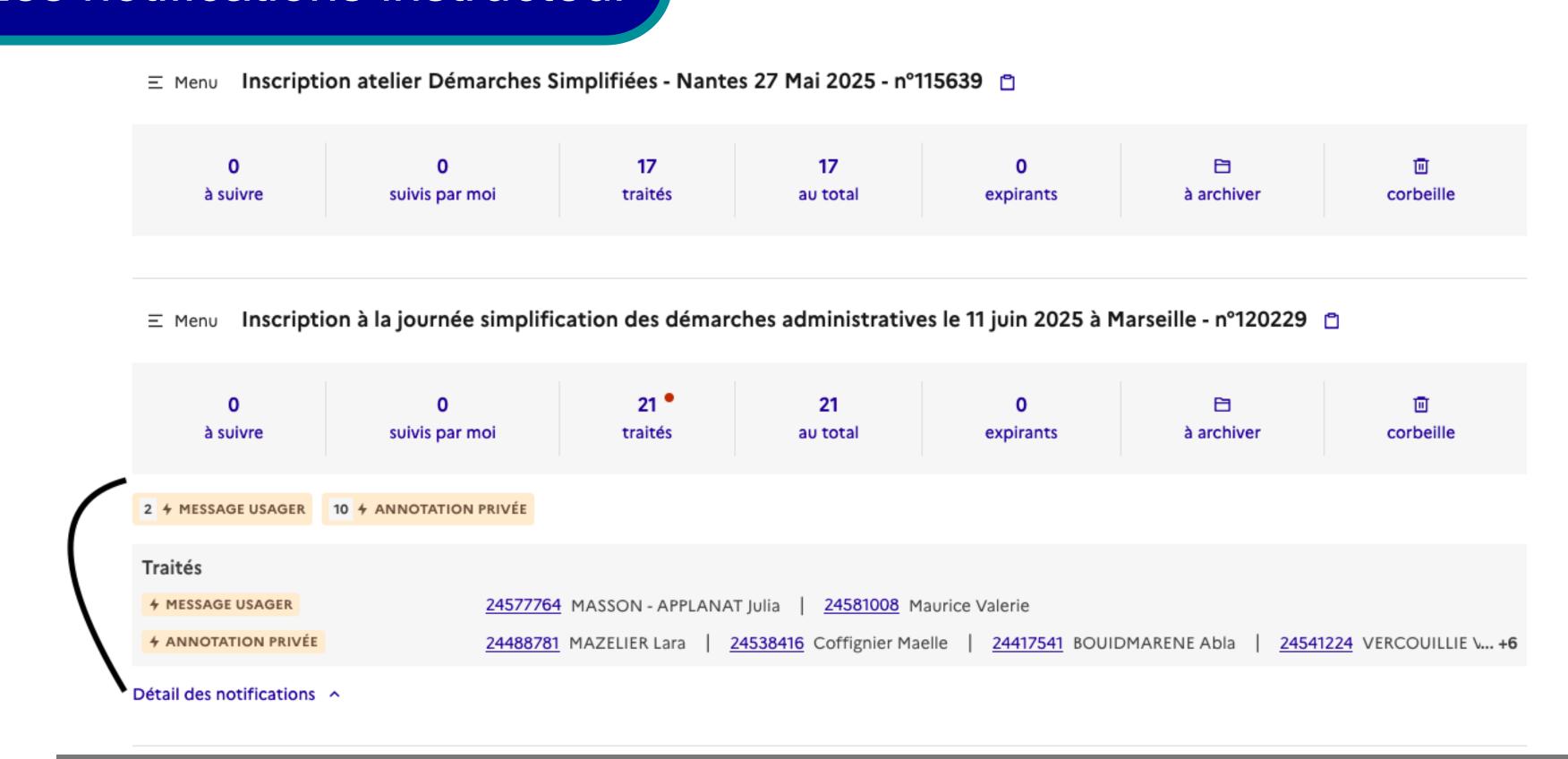






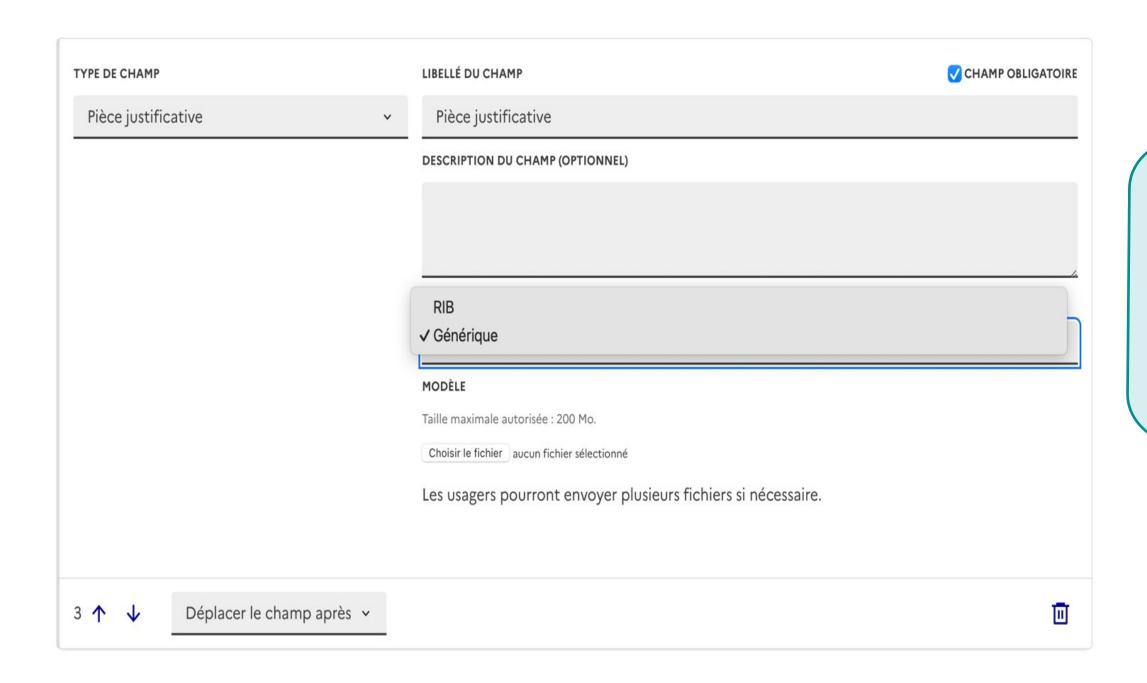


Les notifications instructeur





Le lecteur de RIB



Le champ formaté :

Cette nouvelle fonctionnalité permet de convertir les informations du RIB en format « données » à partir du scan de la PJ afin de simplifier l'instruction des dossiers.

Cette fonctionnalité est activable sur demande.



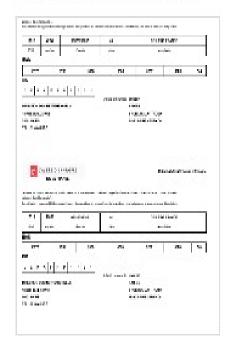
Vue du dossier en tant qu'instructeur

- -- PC Fixe ou Portable
- Téléphonie
- -- Besoins logistiques et immobiliers
- -- Habilitation et délégation

Départ d'un agent

Prolongation d'un agent

Veuillez transmettre votre RIB:



unicef-rib.pdf ±

PDF - 61,6 ko

MODIFIÉ LE 04/09 10:16

Données récupérées depuis la pièce jointe

Titulaire:

BIC

CE

DIRECTION DES INSTITUTIONNELS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

IBAN:

FR76 1751 5900 0008 5237 9628 548

Code BIC:

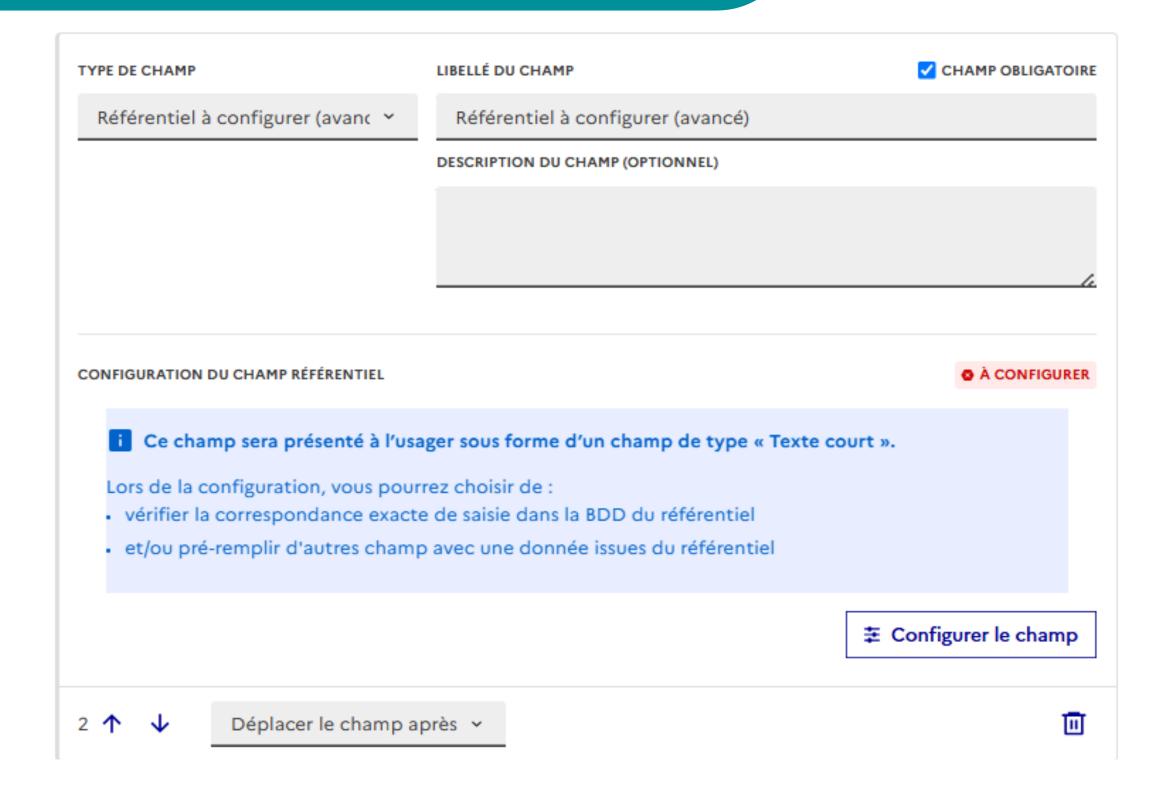
CEPAFRPP751

Nom de la banque :

Caisse d'épargne et de prévoyance Ile-de-France



Le champ référentiel avancé

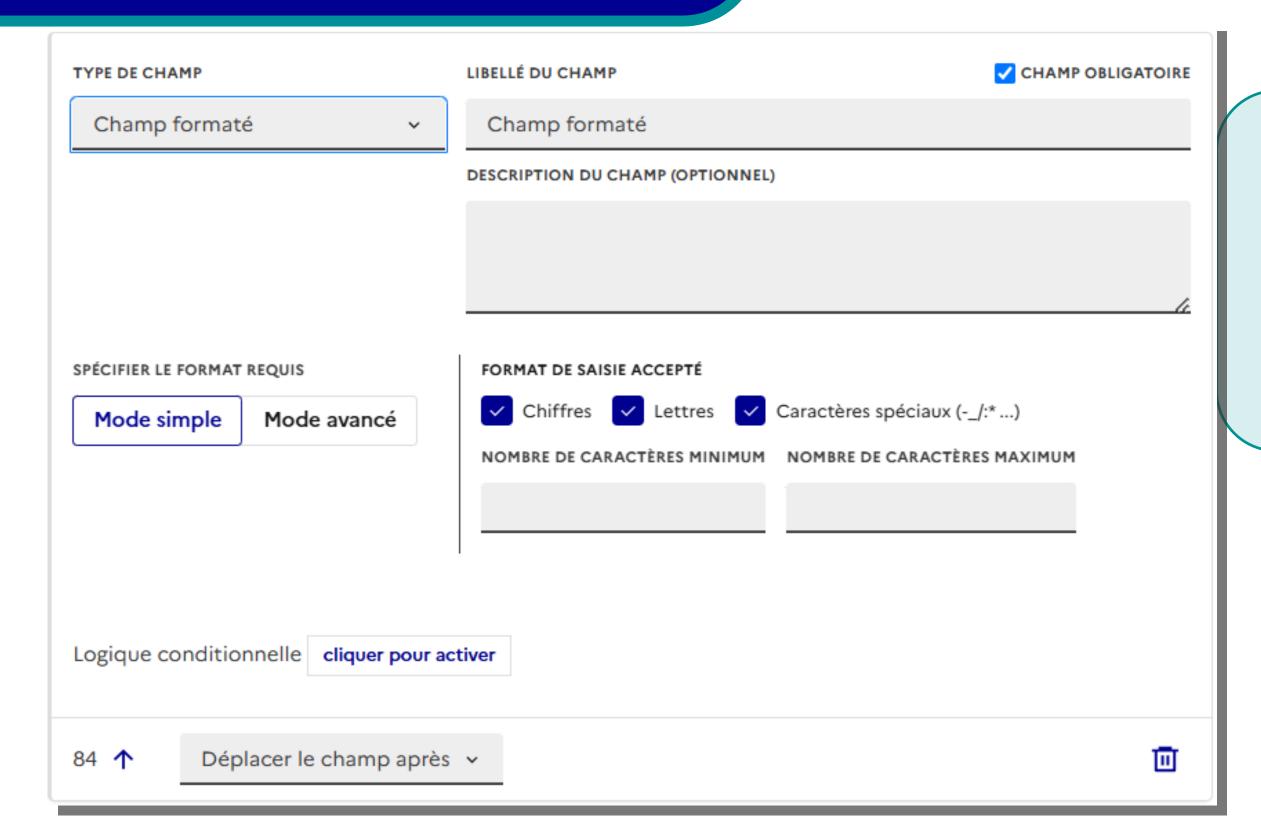


Le champ formaté :

Paramétrez tous vos référentiels pour simplifier le dépôt et l'instruction des dossiers!



Le champ formaté

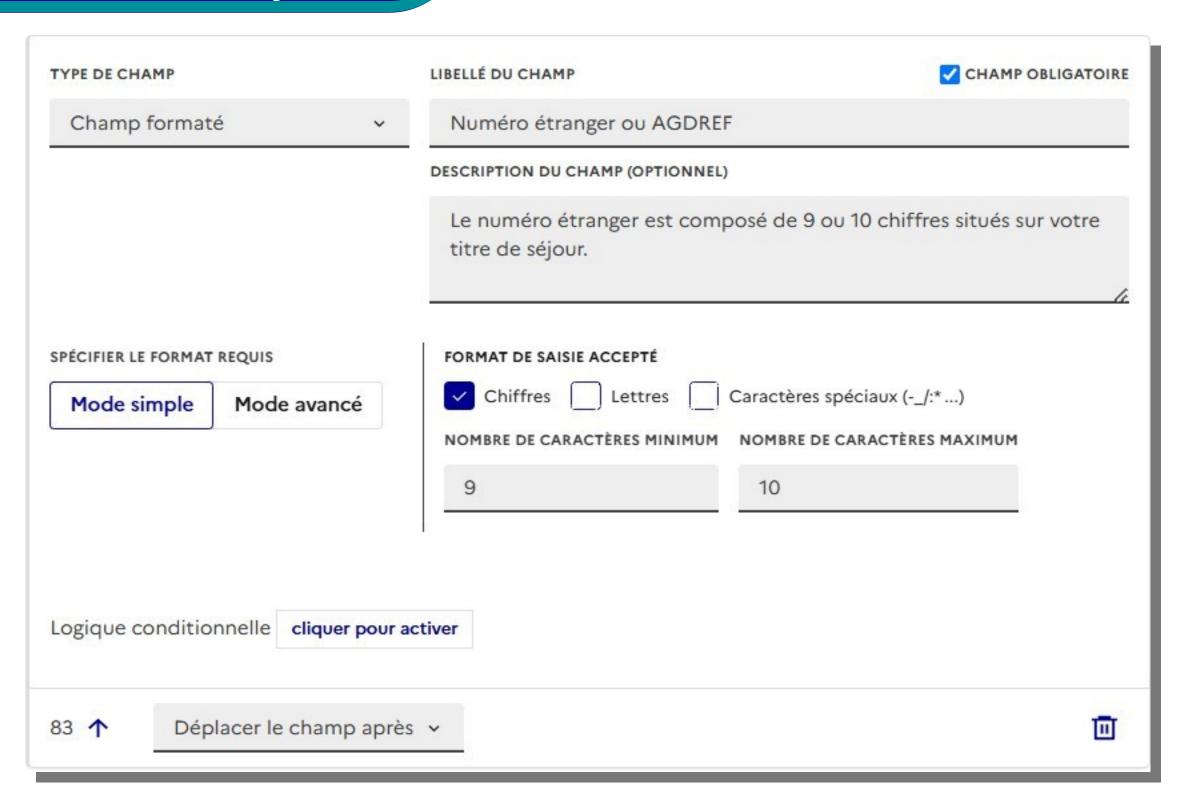


Le champ formaté :

Ce nouveau champ remplace le champ regex . Il permet de définir le format de saisie renseigné par l'usager à partir d'un modèle simple ou avancé

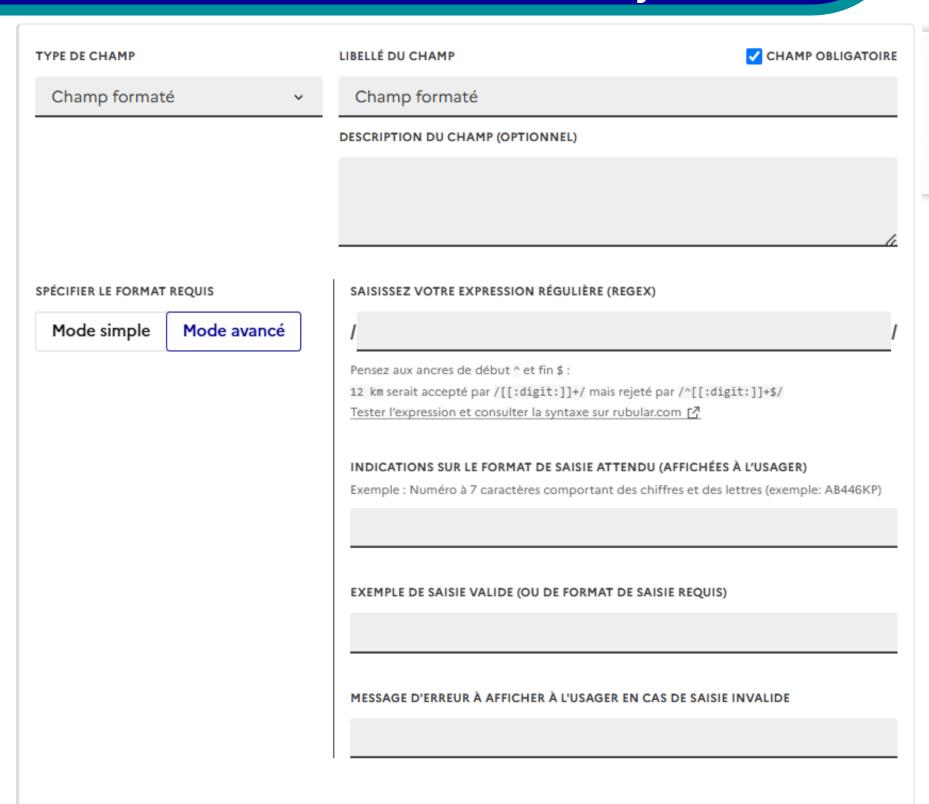


Exemple d'un champ formaté simple dans le cadre d'une demande de titre de séjour





Exemple d'un champ formaté simple dans le cadre d'une demande de titre de séjour





Un message d'erreur sera affiché à l'usager en cas de saisie invalide





Intégration de la prise de RDV sur Démarches simplifiées !



Demarches Simplifiées est une solution numérique qui permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des démarches en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée

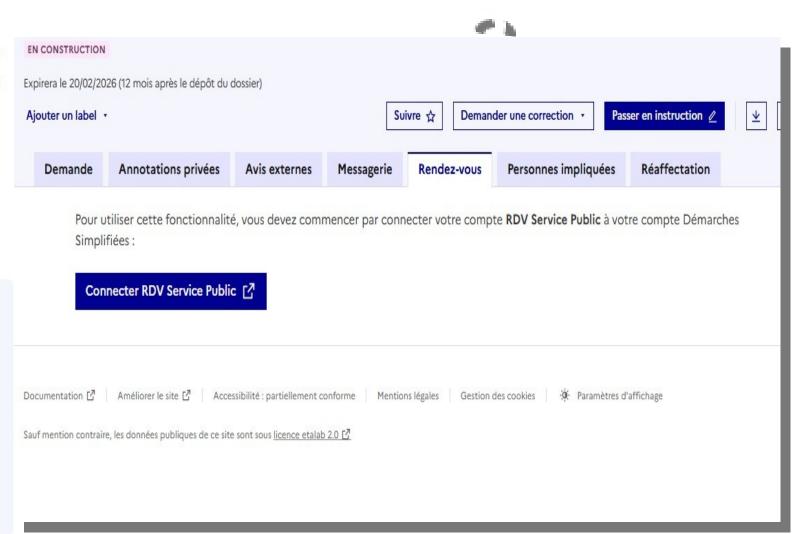


RDV Service Public est une solution numérique qui donne la possibilité à tout agent ou groupe d'agents de proposer des plages de rendez-vous aux usagers en présentiel, en visioconférence ou par téléphone.

Un binôme de produits pour simplifier les démarches et faciliter les échanges entre usagers et agents !

Aujourd'hui, les deux solutions sont indépendantes. Leur utilisation conjointe permet d'ores et déjà d'engager une démarche complète d'amélioration du service rendu à l'usager dans une administration.

Demain, les deux solutions seront intéropérables pour faciliter le parcours et la navigation des agents utilisateurs entre les deux solutions.



Cette fonctionnalité est désormais ouverte à tous !



DEMONSTRATION













CONTACTS ET LIENS UTILES

Ressources open sources sur: https://github.com/betagouv/demarches-simplifiees.fr

Documentation: https://doc.demarches-simplifiees.fr

S'enregistrer : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-inscription-a-demarches-simplifiees

Vos demandes de fonctionnalités: https://demarches-simplifiees.featureupvote.com/

Demande support: <u>contact@demarches-simplifiees.fr</u>

Solliciter un droit administrateur pour créer un formulaire :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-inscription-a-

demarches-simplifiees





Equipe Démarches-simplifiées

Contact@demarches-simplifiees.fr





